

# le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

## Editorial

*Il s'est produit récemment aux abords d'une école de Carouge(GE) un événement d'une extrême gravité, qui a mis en émoi des parents d'élèves, le maire de la commune et, bien entendu, les réseaux sociaux: une organisation évangélique a proposé des exemplaires du Nouveau Testament aux élèves – âgés de douze à quinze ans – du Cycle d'orientation de Drize<sup>1</sup>. Plus grave encore, les responsables de cette impardonnable atteinte à la laïcité ont agi sans autorisation. M. Nicolas Walder, maire de Carouge, a déploré, paraît-il, cette violation des règles les plus élémentaires, avant de préciser: «Et de toute manière, nous ne l'aurions pas délivrée[cette autorisation] pour une distribution de matériel religieux près d'une école (...). Comme nous aurions refusé l'autorisation à une entreprise qui démarcherait les élèves avec des produits gratuits.» Voilà qui incitera sans aucun doute la démarcheuse à demander une autorisation lors d'un prochain démarchage.*

*La Bible est donc réduite au rang de matériel, de produit, voire d'échantillon.*

*Au fait, pourquoi devrait-on interdire à des entreprises, bibliques ou non, de «[démarcher] les élèves avec des produits gratuits» aux abords de l'école? Les écoliers ne sont-ils pas constamment confrontés, dans leur vie quotidienne, au démarchage de mouvements divers? En période électorale, ne voient-ils pas, sur le chemin de l'école, des affiches parfaitement autorisées louer les vertus du parti de M. le maire et proposer en la personne de M. le maire lui-même un produit gratuit? Ne leur offre-t-on pas, si d'aventure ils se rendent sur un marché, le matériel gratuit relatif à telle votation ou aux actions de telle organisation de bienfaisance? Ne risquent-ils pas de rencontrer dans les rues des salafistes de l'organisation «Lis!» distribuant des exemplaires du Coran sans que les autorités, apparemment, n'y trouvent à redire?*

*Quant aux parents et internautes choqués, scandalisés, indignés et tous, bien entendu, ardents défenseurs de la liberté d'expression et de la liberté religieuse, ils devraient avoir vergogne de verser dans une hypocrisie qui, sous couleur de protéger la jeunesse, porte un coup à un seul type de démarchage, lequel se trouve être, comme par hasard, un démarchage chrétien. Ils devraient avoir honte aussi de partir du principe que des enfants de douze à quinze ans ne sont pas capables de refuser la Bible qu'on leur propose – on ne la leur impose pas – s'ils ne sont pas intéressés.*

*Mais peut-être craint-on qu'ils ne soient intéressés, justement.*

Mariette Paschoud

<sup>1</sup> <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/17854601>.

# A propos de l'«affaire Fillon»

## Décadence intellectuelle

En France, le candidat de la droite libérale, qui semblait bien parti pour devenir le prochain président de la République, a rapidement fait l'objet d'une campagne de lynchage médiatique orchestrée probablement avec l'aide de quelques magistrats qui ont discrètement alimenté leurs amis journalistes avec des informations connues de longue date et gardées au frais pour cette occasion.

M. François Fillon n'est certainement pas tout blanc. Pendant plusieurs années, son épouse a été rétribuée en qualité d'assistante parlementaire, alors que tout indique qu'elle n'a guère fourni de prestations dans cette fonction. «Emploi fictif», donc. Mais la rémunération en question, à ce que l'on dit, était de toute manière dévolue à M. Fillon: si celui-ci s'est privé de l'aide d'une assistante pour que sa femme puisse bénéficier de cet argent, cela ne devrait regarder que lui. Au pire, M. Fillon a fait exactement ce que font tous les politiciens français: il a largement usé des privilèges accordés à son statut politique. Il n'a toutefois établi aucun record en ce domaine, comparé à d'autres élus qui, eux, trouvent grâce aux yeux de l'honorable corporation des juges et des journalistes.

Il s'agit donc d'un banal règlement de comptes politique. Dans un système démocratique, tout candidat a vocation à être la victime des coups bas de ses adversaires. Pourtant, dans le cas de M. Fillon, il n'est pas exclu qu'y ait autre chose. Souvenez-vous qu'il a déclaré publiquement *être catholique et l'assumer*. A l'heure où même Marine Le Pen juge indispensable de s'afficher aux côtés de toutes les «minorités» à la mode, la déclaration de M. Fillon a dû être reçue par les membres de la nomenklatura française comme une provocation inouïe et comme un crime encore plus grave que tous ceux que l'on connaît.

Cette même déclaration nous avait d'ailleurs amené à penser que M. Fillon ferait, faute de mieux, un président assez acceptable.

\*\*\*

Ce qui nous amène à en douter aujourd'hui, ce n'est pas ce dont on l'accuse, mais bien plutôt la manière pitoyable dont il s'est défendu.

Face aux attaques de la presse, M. Fillon aurait dû immédiatement chercher à «casser» la dynamique dans laquelle on voulait l'enfermer. Il aurait dû prendre l'offensive, s'adresser à la nation, avec une émotion et une sincérité non simulées, pour dire à ses compatriotes: «Oui, c'est vrai, comme tous mes collègues politiciens, j'ai profité du système. Je reconnais avoir eu cette faiblesse humaine, à une époque où je n'imaginai pas encore que j'aurais, un jour, la responsabilité de me présenter devant vous pour solliciter vos suffrages. Que celui qui n'a jamais péché me jette la première pierre... En attendant, je veux réparer ma faute en offrant la somme indûment touchée à telle œuvre charitable en faveur des Français démunis

– et elle y sera plus utile que dans les coffres du ministère des finances!» Ç’aurait eu de l’allure. M. Fillon aurait eu l’étoffe d’un chef.

Au lieu de cela, il s’est contenté de bredouiller quelques contestations convenues et s’est laissé bousculer par les événements, puis, lorsqu’il était déjà trop tard, il a donné une conférence de presse où, les yeux sur ses papiers, il a lu d’une voix lasse les insipides excuses laborieusement rédigées par ses conseillers en communication. Un homme qui ne sait pas se défendre peut-il diriger un pays comme la France? Ou, plus prosaïquement: peut-il le diriger mieux que François Hollande?

\*\*\*

Peut-on en vouloir à M. Fillon de nous décevoir, alors que de bien meilleurs que lui ne font pas mieux? La famille Le Pen s’entre-déchire et Marine se la joue *moderne, démocrate et républicaine*. Chez Trump, la guignolerie hollywoodienne semble parfois l’emporter sur la sagesse et la prudence. En Pologne, le gouvernement conservateur passe son temps à pérorer contre la Russie et à traquer les éventuels «collabos» d’il y a trente ans. Prions pour que Poutine ne nous déçoive pas lui aussi...

Mais peut-être le maître du Kremlin est-il heureusement trop à l’Est pour être atteint par ce mal dramatique qui ronge les Etats occidentaux: la baisse du quotient intellectuel moyen! Comment ne pas faire le lien, en effet, entre le niveau de plus en plus affligeant de nos congénères actuels – que ce soit aux étages les plus élevés ou les plus modestes de la société – et ce constat, qui a récemment fait les gros titres de la presse: «De plus en plus d’études pointent la même inquiétante tendance: à peu près partout dans le monde occidental, le quotient intellectuel moyen de la population baisse dangereusement depuis une quinzaine d’années.»<sup>1</sup> Les Britanniques auraient perdu quatorze points de QI depuis la seconde révolution industrielle, et les Français quatre en une décennie seulement.

Et comme ces tests sont réalisés par des scientifiques occidentaux (non seulement scientifiques, mais en plus occidentaux, donc souffrant d’un QI en constante diminution), il n’est pas exclu que le phénomène soit encore plus grave qu’on ne nous le dit...

*Pollux*

<sup>1</sup> Par exemple sur <http://www.lesechos.fr>, 27 janvier 2017.

## Lynchage médiatique

Le lynchage médiatique, nous, on connaît. Notre rédactrice responsable, qui n’avait commis ni crime, ni délit ni contravention, a été jugée jadis par la presse et l’opinion publique *coupable d’avoir été soupçonnée*, comme l’a écrit plaisamment le philosophe Eric Werner, et de ce fait injuriée et traînée dans la boue par une cohorte de pisse-copie haineux et incultes, dont aucun n’aurait eu l’honnêteté – à défaut des compétences nécessaires – de se pencher sur le fond de la question litigieuse.

M. François Fillon vit aujourd'hui une situation comparable. Inspiré vraisemblablement par ses adversaires politiques, le *Canard enchaîné* a lancé l'hallali au moment opportun. Si l'affaire ne cesse de faire du vacarme, c'est moins la faute du goût de l'ancien premier ministre pour l'argent ou de sa pingrerie que des particularités typiquement françaises du droit du travail chez notre socialiste voisine.

Chaque député à l'Assemblée nationale reçoit, en plus de ses indemnités personnelles, une enveloppe mensuelle de 9'561 € pour rétribuer ses assistants parlementaires. (L'enveloppe est de 7'593 € pour un sénateur).

Le règlement précise que «le député-employeur, agissant pour son compte personnel, engage le salarié qui lui est juridiquement et directement subordonné et a toute sa confiance pour l'assister dans l'exercice de son mandat parlementaire». Il est encore précisé que «la cessation, pour quelque cause que ce soit, du mandat du député-employeur constitue une juste cause de rupture automatique du contrat».

Cette précision est utile en droit français où l'employeur n'est pas libre de résilier un contrat de travail, même en cas de baisse dramatique de son chiffre d'affaires ou en cas de cessation d'activité, si l'employé n'a pas donné lieu à son licenciement par une faute.

Mais depuis 1978, des *indemnités de fin de contrat*, **financées par l'Assemblée nationale**, sont allouées aux collaborateurs en cas de cessation du mandat du député-employeur. C'est évidemment une incongruité: soit l'employeur des assistants parlementaires est le député lui-même et l'enveloppe attribuée peut servir à rétribuer un nombre quelconque de personnes (et non pas: *au maximum* 5!) ou rester dans la poche du député si celui-ci se prive d'assistant (c'est le cas en Suisse où l'enveloppe de 30'000 francs par an est accordée même si le conseiller national n'a aucun collaborateur personnel), soit le débiteur du salaire des assistants est l'Assemblée nationale, qui s'acquitte des cotisations sociales, qui verse des indemnités de fin de contrat (que le *Canard* appelle des *indemnités de licenciement*) et qui peut donc limiter le nombre d'individus susceptibles de se prévaloir du titre d'assistants et s'inquiéter du travail effectif abattu par ces salariés dont elle est l'employeur.

Si l'enveloppe attribuée à chaque député et à chaque sénateur est un montant forfaitaire qui lui permet, *agissant pour son compte personnel*, d'engager le salarié qui lui est juridiquement et directement subordonné, le député n'a pas de comptes à rendre sur l'utilisation des fonds, ni même à prouver que les sommes allouées par lui-même à son (à ses) assistant(s) correspondent à un travail effectif.

Il n'y a en outre aucune bonne raison de restreindre le choix du député-employeur qui doit donc pouvoir rétribuer comme assistants des personnes de sa proche famille qui bénéficient de sa confiance.

Je n'avais pas de sympathie particulière pour M Fillon ni pour son programme politique, mais la violence de l'injuste cabale dont il est la victime lui fait gagner quelques points dans mon estime. Il a eu tort de s'excuser, ce qui ne le sauvera pas.

Et si Mme Le Pen ne parvient pas à crever ce fameux «plafond de verre» qui l'a privée des régions auxquelles elle pouvait légitimement prétendre, la France risque d'hériter d'un président qui n'a que les talents d'un bonimenteur de foire. Après cela, les Français seront mal venus de se moquer des Américains: leur président a beaucoup d'idées fausses, mais au moins il a des idées.

*Claude Paschoud*

\*\*\*\*\*

## Ne dites pas...

Ne dites pas: «Un pianiste a accompli, en faveur de la paix, une action très efficace grâce à la performance en plein air qu'il a réalisée à Lausanne devant l'église Saint-Laurent.» Dites: «Un pianiste a accompli, en faveur de la paix, une action très efficace grâce au récital en plein air qu'il a donné à Lausanne devant l'église Saint-Laurent.»

Et soyons heureux que tant de «sauveurs» tentent de contribuer à l'avènement d'un monde idyllique en marchant, en courant, en nageant ou en jouant du piano...

*Le pinailleur*

\*\*\*\*\*

## Persévérance

Saint Barack Obama n'est jamais venu en Suisse au cours de ses deux mandats. Pourtant, il y aurait été le bienvenu.

Figurez-vous qu'un généalogiste aurait établi que dans les veines du «premier président noir des Etats-Unis» coulerait 0,97% de précieux sang suisse allemand. En effet, un ancêtre du côté de sa mère serait né à Ried bei Kerzers, village fribourgeois comptant actuellement mille deux cent quarante-neuf habitants, en 1692. Son fils aurait émigré aux USA – qui n'étaient alors que «les treize colonies» appartenant à la couronne britannique – en 1747. Pourquoi pas? M. Obama a bien des ancêtres kényans.

Cette fabuleuse découverte fut présentée à la presse le 13 juillet 2010. Malheureusement, l'ambassade américaine, invitée, s'était excusée, ce qui dénote une regrettable désinvolture. Mais au moins, elle avait répondu.

Ce désintérêt pour les racines fribourgeoises de Barack Obama n'a pas empêché ce dernier d'être nommé citoyen d'honneur de la commune de Ried bei Kerzers et de recevoir plusieurs invitations à rendre visite à ses concitoyens. Au grand étonnement de ces derniers, les invitations sont restées sans réponse...

Qu'à cela ne tienne! Maintenant que l'idole n'a plus grand-chose à faire, elle va recevoir une nouvelle invitation. Nul doute que, cette fois, elle viendra fouler le sol sacré de la patrie.

Tout récemment encore, Barack Obama se livrait aux sports nautiques du côté des Caraïbes chez un ami milliardaire...

*M.P.*

\*\*\*\*\*

## Vingt et un cas

«(...)L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme (...)»  
Le Christ dans Matt. XIX, 5.

Très furtivement, la télévision romande, le dimanche 29 janvier, nous annonçait que vingt et un cas de mariages d'enfants avaient été conclus dans nos mosquées, avec pour seul commentaire: «Ces mariages, en augmentation, sont nuls en droit suisse.» Effectivement, le mariage suppose l'exercice des droits civils que les personnes mineures n'ont pas<sup>1</sup>. Mais ce que ne dit pas la RTS, c'est que de telles pratiques en milieu musulman comportent éventuellement un aspect pénal, même en cas de mariage<sup>2</sup>.

Ces pratiques mettent clairement en cause l'autorité de la Suisse sur son propre territoire. Elles rendent donc nécessaires des explications publiques de nos autorités politiques, notamment gouvernementales. Mais on saisit aussi, sans l'excuser pour autant, la motivation de leur silence et l'impunité absolue pratiquement assurée à de telles pratiques, malgré la loi. L'islam est une religion et bénéficie à ce titre d'un statut de tolérance en vertu du droit constitutionnel à la liberté religieuse ou de croyance.

Mais le problème de fond demeure et quand bien même il devrait aboutir à des décisions touchant à la légitimité de cette croyance, le respect de la personne humaine, surtout lorsque celle-ci est dépendante, en raison de son jeune âge, exige clairement un jugement sur le titre de l'islam à bénéficier d'un statut de religion dès lors qu'en son nom sont pratiqués des actes que la législation suisse qualifie à juste titre de crimes.

Une précision s'impose néanmoins, dictée par l'actualité (un attentat perpétré contre des musulmans dans la mosquée de Québec). Le jugement civil sur l'islam comme fausse religion promouvant l'immoralité privée n'autorise personne à s'en prendre à ses adeptes. De tels attentats vont à fin contraire. Ils augmentent la menace de déstabilisation de nos sociétés au lieu de la combattre.

La foi chrétienne, en tout état de cause, connut et connaît toujours ses plus fortes expansions lorsque les chrétiens acceptent de verser leur sang au nom de cette foi, et non pas en versant le sang des autres, y compris de leurs pires ennemis.

*Michel de Preux*

<sup>1</sup> Art. 12 et 17 CC.

<sup>2</sup> Art. 187 ch. 3 CP.

\*\*\*\*\*

## Triple faux pas

Le chef du Département des affaires étrangères Didier Burkhalter s'est permis de critiquer le décret anti-immigration promulgué par le président Donald Trump. «La discrimination générale d'un pays ou d'une religion est quelque chose que nous n'avons pas l'habitude de faire et que nous ne tenons pas à faire», aurait-il vertueusement déclaré, après avoir jugé que le décret «va dans la mauvaise direction»<sup>1</sup>.

Il aurait mieux fait de se taire et ceci pour trois raisons:

1. Il a violé la neutralité: la Suisse n'a pas à s'immiscer dans les affaires d'autres pays, ne serait-ce que par des commentaires. Elle n'a pas à juger, condamner avec la plus grande

fermeté ou indiquer la bonne direction. Elle ne doit agir que dans le cadre de ses bons offices.

2. Il a fait preuve de déloyauté, puisque, dans le cadre des bons offices, la Suisse est censée représenter les intérêts américains dans l'un des pays visés par le décret, à savoir l'Iran.

3. Il a menti, puisque la Suisse participe aux sanctions non militaires décrétées contre d'autres pays par l'ONU, lesquelles sanctions impliquent sans l'ombre d'un doute «la discrimination générale d'un [ou de plusieurs] pays».

Le Conseil fédéral et ses membres n'ont pas à donner des leçons de morale aux pays étrangers, quelles que soient par ailleurs les *valeurs* professées à titre personnel par nos sept passisages.

M.P.

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/8346575-didier-burkhalter-critique-le-decret-anti-immigration-de-donald-trump.html>.

\*\*\*\*\*

## RIE III: au boulot...

Il est bien dommage que le souverain ait rejeté la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Les arguments fallacieux avancés par la gauche ont porté, car ils ont joué sur la peur de voir les impôts augmenter pour la classe moyenne, nouveau bassin d'électeurs du Parti socialiste.

La RIE III était une solution équilibrée, qui permettait à la Suisse de se plier aux exigences de l'OCDE sans perdre sa compétitivité.

Les pressions dont notre pays est la cible n'ont évidemment pas pour objectif d'augmenter la justice dans le monde, mais bien d'éliminer un concurrent un peu trop excellent. Prétendre que la réforme représentait un cadeau aux riches est au mieux une sottise, au pire un mensonge. Les principales bénéficiaires des baisses d'impôts auraient été les PME, premières pourvoyeuses d'emplois de l'économie. Les principales perdantes auraient été ces fameuses sociétés qui jusqu'alors bénéficiaient de statuts spéciaux et qui auraient vu leur facture fiscale augmenter. Tout l'objectif était précisément de ne pas augmenter cette facture dans des proportions telles que les entreprises visées s'en seraient allées vers des cieux plus cléments. C'est également la raison pour laquelle la réforme prévoyait l'introduction de toutes les niches fiscales actuellement en vigueur chez nos concurrents membres de l'OCDE et par conséquent admises. Le résultat est tombé et il faut maintenant se remettre à l'ouvrage pour trouver une solution au problème. On ne pourra pas se contenter de changer trois lignes et de retourner aux urnes. Les vingt points de différence entre le OUI et le NON engagent à une réflexion en profondeur, afin que soit trouvée une solution différente.

Le point de départ est simple: les impôts doivent être les mêmes quelle que soit la forme de l'entreprise. J'ai déjà écrit ici que je suis partisan de la suppression pure et simple de l'impôt sur le bénéfice des entreprises. J'estime que le bénéfice qui n'est pas distribué constitue pour l'entrepreneur une source d'autofinancement qui lui permettra de développer ses affaires, d'investir et de créer des emplois. Dans le cas où les actionnaires décident de prélever des dividendes, il devient légitime que l'Etat perçoive sa part dans la mesure où il s'agit alors de revenus. Avec cette solution, plus question de cadeaux aux riches ni de déductions discutables. Pas d'impôts, pas de déductions.

Oui, mais: «Et la perte pour les caisses de l'Etat?» Il est toujours très difficile de faire des projections, mais il est facile de comprendre que le bénéfice, s'il n'est pas imposé ni distribué, sera utilisé soit pour faire des investissements, générant de la TVA, soit pour créer des emplois, générant des impôts sur le revenu du nouveau collaborateur.

Au bout du compte, les seules vraies perdantes de ce système seraient les banques qui veraient les besoins de financement des entreprises décroître.

*Michel Paschoud*

\*\*\*\*\*

## Triste combat

Les féministes sont de vaillantes combattantes, quelque peu hargneuses et susceptibles. Mais qui ne le serait pas après des siècles d'esclavage, de rabaissement et d'humiliations? Elles ont dû rappeler à leur père et époux leur statut d'adulte: droit de vote pour tous et toutes!

Evidemment, ces dames prônent de ne plus différencier les individus selon leur *genre* – avec exceptions dans le domaine biologique. Mais comment obtenir cette égalité sans s'unir selon ce même critère? Malgré leur conviction, c'est en tant que sexe qu'elles ont dû s'organiser. Les féministes souffrent de ce paradoxe mais la justice doit primer avant tout.

Après moult glorieuses batailles contre les fondations d'un patriarcat oppresseur, elles ont obtenu quelques droits, mais pas assez pour se sentir respectées. La lutte des *genres* continue!

Citons quelques victoires: une fiction juridique qui leur permet de penser qu'elles ont fait seules l'enfant. La suite logique est évidemment qu'un homme ne saurait être consulté sur un éventuel avortement. Quel droit aurait-il sur le corps d'une femme? L'embryon n'est considéré – autre victoire féministe – que comme une partie de la mère. Elle n'a pas besoin de consulter un homme pour aller chez le dentiste, pourquoi devrait-elle le faire pour avorter? La décision revient uniquement à la femme.

Ainsi que tant d'autres religions, le féminisme comporte des mystères. Par quelle magie, après neuf mois, un *virus* devient-il un être humain? Comment se fait-il que les gènes d'un homme se retrouvent dans un nouveau-né? Le père n'a certes rien à voir avec le *virus* jusqu'à sa transformation en être humain, mais quel rôle doit-il jouer ensuite? Les prêtresses nous expliqueront sans doute qu'il a pollué la mère et qu'il devra sacrifier chaque mois une somme d'argent en signe de repentance. Selon les envies de la mère, il pourra être autorisé à s'approcher de l'enfant.

Ce combat des femmes pour garder le contrôle de *leur* corps est absurde. Non, il n'y a pas de mystères. Madame avait un mari, un amant ou un coup d'un soir et a pris le risque d'être fécondée – rien ne protège à 100%. Monsieur a pris les mêmes risques, bien qu'il ne doive pas porter physiquement l'enfant pendant neuf mois. Et, s'il est pusillanime, il pourra fuir la mère qui a seule décidé de garder l'enfant, mais pas la facture que pourrait lui imposer un tribunal.

Il est choquant que les féministes demandent l'égalité tout en réclamant le privilège de disposer de la vie d'un être sous prétexte qu'il loge dans le ventre de la femme. Ce n'est plus



son seul corps. Le père a contribué pour moitié! L'équité voudrait que Monsieur puisse s'opposer à un avortement devant un tribunal et qu'il ne reçoive pas de facture s'il ne veut point d'enfant, alors qu'actuellement la femme peut imposer à un homme d'avoir un enfant non voulu et une facture, ou le priver de sa descendance.

J'ai une meilleure idée: reconnaître que l'enfant existe par lui-même, qu'il ne s'apparente pas à une maladie. Ainsi, les deux parents devraient assumer le résultat de leurs pulsions sexuelles et l'avortement ne serait autorisé qu'en cas de danger de mort pour la mère.

*Alcibiade*

\*\*\*\*\*

## Mort de l'*Hebdo*

Bien sûr, la disparition d'un hebdomadaire d'opinions n'est pas une bonne nouvelle. Elle est une vraie catastrophe pour ses journalistes, qui ne retrouveront pas aussi facilement un emploi qu'un installateur sanitaire ou un carrossier si leur entreprise fermait ses portes. Ces derniers ont en effet des compétences professionnelles démontrables.

Elle est un coup dur pour la gauche intellectuelle, qui avait pris l'habitude de monopoliser l'espace médiatique, et d'imposer ses vérités révélées à l'ensemble des ploucs que nous sommes, aux frais des abonnés de plus en plus rares et d'un éditeur de moins en moins disposé à perdre des millions.

Mais l'*Hebdo* se proclamait encore *bon pour la tête*, par quoi il fallait comprendre que le reste de la presse flattait l'émotivité et les instincts les plus bas de la populace, et que seuls les Alain Jeannet, Chantal Tauxe, François Cherix et consorts étaient capables d'élever le débat, de susciter des pistes de réflexion, d'ouvrir la Suisse au monde et de terrasser le populisme, le repli sur soi, le racisme ordinaire, la xénophobie rampante et la bêtise affligeante des millions d'Américains qui se sont choisis un «gros con» comme président.

Depuis le jour où le refus de l'EEE par les Suisses avait suscité les prophéties les plus apocalyptiques d'une élite autoproclamée, l'*Hebdo* n'a cessé de nous vanter les vertus de l'Union européenne et de minimiser ses tares. L'euro-scepticisme de plus en plus répandu dans les peuples de l'Europe a été brocardé, ridiculisé, voire injurié par la caste journalistique, qui semble avoir perdu de vue que le fonctionnement même de l'Union, la perte de maîtrise de l'immigration de masse et surtout l'unification des monnaies nationales provoquaient la faillite presque inéluctable de l'ensemble.

Le réveil des sentiments souverainistes ou nationalistes dans plusieurs pays européens aurait dû inciter les rédacteurs d'un hebdomadaire *bon pour la tête* à s'interroger sur les motifs de cette résurgence. Mais l'*Hebdo* n'y a vu que matière à moquerie, injures et mépris.

Pour l'Europe comme pour la politique vaudoise d'enseignement, c'est la mécanique du *cli-quet*: on voit que ça va très mal, les institutions européennes font que les Etats membres s'enfoncent dans les crises, les élèves sont de moins en moins bien formés, les réformes en-

gagées ont des effets déplorables, alors il faut encore renforcer les réformes, il faut plus de réformes, on ira encore plus loin.

Mais il arrive un moment où le public n’y croit plus. Il ne suit plus les gourous du mondialisme, du libre-échange en matière économique et du socialisme en matière sociétale. Les lecteurs sont las de se faire traiter par les docteurs de l’*Hebdo* de crétins aux opinions nau-séabondes. Ils ont résilié leur abonnement.

Y a-t-il un plan B? Sans doute. Les rédacteurs licenciés peuvent trouver un philanthrope disposé à perdre encore pendant quelques années un nombre déterminé de millions pour poursuivre la publication, et donc continuer à percevoir un confortable salaire pour nous traiter de débiles et nous abreuver de leurs avis éclairés.

Ils peuvent aussi tenter d’exercer un vrai métier, utile à l’économie et à la population, et publier sur internet, sans rétribution et à temps perdu, les articles intelligents que toute la population attend fébrilement de leur part.

Ils pourront aussi rejoindre la cohorte des collaborateurs de la radio et de la TV, entreprise qui n’a aucun souci de rentabilité puisque financée par une redevance obligatoire et où le salarié peut donc injurier impunément son auditoire sans crainte de déplaire à son chef ni de perdre son emploi.

C’est probablement cette solution qui sera choisie, car les rédactrices et les rédacteurs de l’*Hebdo* ont déjà depuis longtemps leurs entrées dans les couloirs de la grande régie. Ils n’y seront pas culturellement dépaysés.

*C.P.*

\*\*\*\*\*

## Ciel! Le religieux revient à la mode en politique!

Il paraît que nos politiciens se remettent à parler religion<sup>1</sup>. Voilà qui est gênant, non?

Pourtant, ce n’est pas vraiment étonnant: cette année est celle des cinq cents ans de la Réforme et nos conseillers fédéraux, entre autres, sont appelés à prononcer des discours en relation avec l’événement.

Plus originale est la démarche du Parti démocrate-**chrétien** qui «veut (...) rendre le christianisme “great again”». On commençait justement à se demander si le sigle PDC ne signifiait pas Parti démocrate-conformiste.

Toutefois, selon l’historien gauchiste reconverti en Vert Josef Lang, le but de cette rechristianisation serait de «contrebalancer le discours de l’UDC contre les symboles musulmans». Voilà qui est rassurant. Imaginez le chénit si un parti se disant chrétien prétendait simplement appliquer autant que possible l’enseignement du Christ dans ses choix et ses actions!

D’ailleurs, si l’on en croit le morceau de bravoure qui conclut le communiqué répercuté par **20 minutes**, l’Eglise et en particulier le porte-parole de l’évêché de Coire – dont le chef est

réputé ultra-conservateur et détesté pour cela par les tenants du religieux correct – s’opposeraient fermement à une telle démarche:

*Pour Giuseppe Garcia, porte-parole de Vitus Huonder, évêque de Coire, «prendre des valeurs chrétiennes comme lignes directrices est problématique» pour un parti gouvernemental. «On risque de répondre à l’Etat islamique par de la philosophie chrétienne», estime-t-il. Alors que pouvoir et morale sont réunis dans une seule instance dans l’islam, il y a séparation de ces valeurs dans un Etat de droit, rappelle-t-il. «Si un politicien veut défendre le christianisme, il doit se battre pour un Etat de droit laïc.»*

Apparemment, certains «bergers» de l’Eglise préfèrent aux valeurs chrétiennes les valeurs dites républicaines.

M.P.

<sup>1</sup> <http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/13984420>.

\*\*\*\*\*

## Triomphe du féminisme victimaire

(Bonus mis en ligne le 4 janvier)

Les avocates de Mme Jacqueline Sauvage ont réussi une opération qui restera sans doute dans les annales du droit comme un morceau d’anthologie: faire gracier leur cliente par le président de la République alors même que trente-cinq magistrats et jurés l’avaient jugée coupable de meurtre lors de deux procès différents.

Lors de ces procès, les avocates de la meurtrière ont présenté leur cliente comme la victime, pendant quarante-sept ans, d’un mari grossier et brutal. Pendant ces quarante-sept ans, Mme Sauvage n’a jamais exhibé d’hématomes, ni dans un hôpital ni chez une voisine ni ne s’est jamais plainte d’avoir reçu des coups. Ses filles n’ont retrouvé le souvenir d’atteintes à leur pudeur dont elles n’avaient jamais parlé à personne qu’après la mort de leur père qui ne pouvait plus se défendre de cette nouvelle accusation.

Tous les magistrats qui ont étudié minutieusement le dossier, qui ont entendu les témoins, l’accusation et la défense ont jugé qu’on ne pouvait absoudre cette femme d’avoir tué son mari de trois balles de fusil de chasse dans le dos.

Mais les harpies du féminisme victimaire ne se sont pas satisfaites d’un verdict plutôt clément. Dix ans de réclusion pour un assassinat, c’est presque un cadeau. Des associations se sont mobilisées pour diaboliser le mari abattu et donc présenter l’accusée comme une femme soumise trop longtemps à un monstre sans pitié. Son geste était donc une sorte de «légitime défense différée». C’est elle qui est devenue la victime, non seulement de son époux, mais des juges et des jurés contaminés par le patriarcat ambiant.

François Hollande, qui n’a plus rien à perdre, a pris le risque de se mettre à dos l’ordre judiciaire et la partie la plus raisonnable de l’opinion publique pour la satisfaction de quelques coteries germanoprates et de quelques cénacles de féministes doctrinaires peu soucieux de

la vérité des faits. Ce n'est pas cette mauvaise action qui fera remonter sa cote de popularité, même s'il a usé d'un droit qui lui est incontestablement conféré par la Constitution.

La liberté accordée à Mme Sauvage ne satisfait ni le droit ni la justice.

*Claude Paschoud*

\*\*\*\*\*

## Bricoles

### Pétition

La promulgation par le président Trump, le 27 janvier, du fameux décret anti-immigration «a suscité une vague de critiques et d'indignation à travers le monde entier (...) Donald Trump s'est également fait des ennemis en Suisse. Lundi soir [30 janvier], plus de 1400 personnes avaient signé une pétition en ligne de Campax, demandant qu'il ne puisse pas entrer en Suisse (...)»<sup>1</sup>.

Mille quatre cents signatures en trois jours, quelle vague! Il faut avoir beaucoup d'imagination ou un grand désir de nuire pour y voir autre chose qu'une vaguelette.

Depuis qu'a déferlé la «vague», on n'entend plus parler de cette pétition...

D'ailleurs, qu'est-ce qui fait croire à ces valeureux pétitionnaires que Donald Trump pourrait avoir envie de se rendre en Suisse? (*mp*)

<sup>1</sup> <http://www.20min.ch/ro/news/monde/story/Interdire-a-Trump-l-entree-dans-notre-pays--17677324>.

### La pub la plus bête du mois

Malgré l'abondance des prétendants, le jury a décerné le prix de la publicité la plus bête du mois au fromage *Fol épi* pour son affirmation que ce produit est «gorgé de soleil». Un fromage gorgé de soleil? Vous voyez ça comment? (*cp*)

### Macron n'a pas de double vie

Dans le dernier numéro du *Pamphlet*, nous évoquions «les promenades sylvestres de Macron avec son ami Gallet» pour illustrer que le journaliste qui détenait de telles photos ne pouvait guère faire pression sur les intéressés ou se faire acheter son silence si les protagonistes disaient «en quoi cela vous regarde-t-il»?

Macron a choisi une autre réponse: «C'est pas vrai. Ce sont des hologrammes.» (*cp*)

\*\*\*\*\*

*Le Pamphlet*  
Case postale 998  
1001 Lausanne  
Courriel: [courrier@pamphlet.ch](mailto:courrier@pamphlet.ch)  
ccp:10-25925-4  
Rédacteur responsable: *Mariette Paschoud*  
ISSN 1013-5057